



AGENTS DE SNCF OPTIM'SERVICES

L'INTÉRESSEMENT BRUT EN 2025

850 €

En juin 2024, l'UNSA a signé et validé par sa seule signature le premier accord d'intéressement de la nouvelle entité SNCF Optim'Services. Cette signature témoigne de notre engagement en faveur des salariés et de notre volonté de valoriser leur investissement au quotidien. Ils toucheront donc un intéressement de 850 € brut sur la paie de mai.



BIEN QUE LE MONTANT QUI SERA VERSÉ SUR LA PAIE DE MAI EST SATISFAISANT, NOUS SOMMES INQUIETS QUE LES INÉGALITÉS PERDURENT AU SEIN DU GPU !

L'ANNÉE DERNIÈRE

Conformément à ses engagements pris lors des élections professionnelles, l'UNSA-Ferroviaire a signé l'accord sur l'intéressement en faveur de tous les cheminots de SNCF Optim'Services.

CETTE ANNÉE

Pour cette première année, le montant de l'intéressement chez SNCF Optim'Services atteint un montant de 850 € brut.

QU'EN SERA-T-IL DEMAIN ?

L'accord sur l'intéressement chez SNCF Optim'Services étant signé pour deux ans, l'UNSA-Ferroviaire souhaite travailler à nouveau sur les critères pour que l'année prochaine soit une année de progression pour cet accord ! ...

EN BREF LE CONSTAT

Quatre des cinq critères sont en surperformance. Seul un critère est non atteint. Cela ne permet donc pas d'atteindre le montant maximal négocié par l'UNSA. Toutefois, les agents bénéficieront d'un montant attractif pour 2025, avec une somme à quatre chiffres en cas de versement sur le plan d'épargne groupe (PEG).



AU-DELÀ DES CHIFFRES NOTRE VISION

L'UNSA-Ferroviaire poursuit un objectif clair : obtenir un accord groupe garantissant un intéressement identique à tous les cheminots. En attendant, nous revendiquons un minimum à quatre chiffres pour chaque agent du GPU !

EN DÉTAIL QUE RETENIR ?

Chaque salarié éligible peut choisir entre trois options.

- #1 Le versement automatique** et par défaut sur le plan d'épargne groupe, défiscalisé et avec abondement de l'entreprise (30 % pour un versement annuel inférieur à 500 €, 20 % entre 500 € et 1 000 €, puis 10 % jusqu'à 1 500 €) au mois de mai 2025.
- #2 Le versement direct** sur le salaire de mai 2025 à la demande du salarié, dans ce cas fiscalisé.
- #3 La combinaison des deux solutions**, en plaçant une partie sur le PEG et en percevant l'autre partie sur la paie de mai 2025.

ATTENTION !

À défaut de réponse ou en cas de bulletin d'option papier arrivé après le 24 avril, la prime sera placée automatiquement sur le PEG.

POUR RAPPEL CE QUE VOUS POUVEZ FAIRE

- **En plaçant 850 € brut** (767,55 € net) sur le PEG, vous bénéficierez de 183,77 € net d'abondement, soit 1 053,51 € brut au total.
- **Il est à noter que** l'intéressement placé sur le PEG n'est pas soumis à l'impôt.
- **Si vous décidez** de toucher cette somme sur la paie de mai, les 850 € bruts seront soumis aux cotisations sociales et à l'impôt.

FOCUS SUR LES RÉSULTATS

#1 RESPECT DU BUDGET ANNUEL DE CHARGES D'EXPLOITATION

- **Objectif** : résultat < 327,3 M€.
- **Résultat** : 326,8 M€.
- **Surperformance** : 350 €.

#2 NIVEAU DE RÉSULTAT OPÉRATIONNEL RESTITUÉ AUX MEMBRES CLIENTS

- **Objectif** : résultat > ou = 6 M€.
- **Résultat** : 26 M€.
- **Surperformance** : 200 €.

#3 PROGRESSION DU TAUX DE SATISFACTION CLIENT ET DU NET PROMOTER SCORE (NPS)

TAUX DE SATISFACTION CLIENT

- **Objectif** : résultat > 76,5 %.
- **Résultat** : 79 %.
- **Surperformance** : 150 €.

LE NET PROMOTER SCORE (NPS)

- **Objectif** : résultat > 27
- **Résultat** : 10.
- **Non atteint** : 0 €.

#4 L'ATTEINTE DU TAUX DE SENSIBILISATION DES SALARIÉS AU E-LEARNING SÉCURITÉ

- **Objectif** : résultat > 62 %, dont 80 % de réussite.
- **Résultat** : 69 %.
- **Surperformance** : 50 €.

#5 LA MAÎTRISE DE L'EMPREINTE CARBONE

- **Objectif** : résultat < 7 Go.
- **Résultat** : 6,87 Go.
- **Surperformance** : 100 €.

Pour les agents n'ayant travaillé qu'une partie de l'année, le calcul se fera au prorata du temps passé en entreprise.

BON À SAVOIR LES DATES CLÉS

3 AVRIL 2025

- **Réception** des bulletins pour les agents ayant opté pour la formule papier.
- **Ouverture** de la campagne d'interrogation en ligne.

24 AVRIL 2025

- **Date limite** de réception des bulletins papier, de clôture des bulletins électroniques et de réponse (choix de l'agent) en ligne.